

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026 REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES DES ACTIONNAIRES
--

Le Conseil d'Administration a reçu par e-mail des questions écrites dans le cadre de l'assemblée générale du 30 juin 2026. Les réponses figurant ci-dessous sont apportées par le Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-108 du Code de commerce.

Question 1 : « *Quelle est la stratégie explicite d'allocation du capital retenue par le Conseil pour le bilan actuel (trésorerie et placements financiers) ?* ».

Réponse : La stratégie d'allocation du capital, en termes de trésorerie et placements financiers, est définie par le Conseil en fonction des objectifs de création de valeur à long terme pour les actionnaires, dans le respect des contraintes réglementaires et fiscales. Elle repose notamment sur :

- Une analyse régulière des opportunités de placement (liquidités, actions, instruments de taux) ;
- Une évaluation des besoins de trésorerie pour couvrir les engagements (dividendes, frais de fonctionnement, etc.) ;
- Une adaptation aux conditions de marché (ex : remontée des taux, volatilité des actions).

Toutes ces informations sont disponibles dans les documents publics (rapports annuels, présentations aux actionnaires, communiqués).

Question 2 : « *L'intention est-elle de se limiter à la distribution progressive des ressources disponibles sous forme de dividendes ordinaires ou exceptionnels, ou envisagez-vous d'autres mécanismes, potentiellement plus efficaces sur le plan fiscal, de retour de capital aux actionnaires (par exemple rachats d'actions, réductions de capital, remboursement de prime d'émission, etc.) ?* ».

Réponse : Le Conseil examine toutes les options légales et fiscalement optimales pour restituer, si possible, du capital aux actionnaires, sans se limiter aux dividendes, tout en n'obérant pas la capacité stratégique de la société à créer de la valeur ainsi qu'à rester à une taille suffisamment importante pour profiter des opportunités.

Question 3 : « *Le Conseil a-t-il à l'étude des projets concrets de fusions-acquisitions (acquisitions, fusions ou rapprochements) ? Le cas échéant, pouvez-vous préciser le type d'actifs ou d'entreprises ciblés, l'horizon de réalisation et les objectifs de rentabilité financière ?* ».

Réponse : Le Conseil évalue régulièrement des opportunités de croissance externe ou des rapprochements, mais aucune opération concrète n'est en cours à ce jour. Les opportunités étudiées sont assez variées.

Question 4 : « Comment évaluez-vous et suivez-vous la performance et le profil de risque du portefeuille d'investissements actuel (SICAV, FCP, etc.) et quel indice de référence ou taux de rendement minimal utilisez-vous pour juger si ces placements constituent un emploi efficace du capital d'une société cotée ? ».

Réponse : Nous suivons mensuellement la performance et le risque du portefeuille d'investissements, en s'appuyant, par exemples, sur des indicateurs de marché standard et une évaluation régulière avec nos partenaires financiers.

Question 5 : « Au 31 décembre 2024, la valeur totale des placements financiers s'élevait à environ 20,4 M EUR, dont 8,9 M EUR en actions et 11,5 M EUR en instruments de trésorerie présentés comme « sans risque en capital » ; au 31 décembre 2025, cette valeur serait d'environ 14,6 M EUR, dont 4,3 M EUR en actions et 10,2 M EUR en capital « sans risque », alors même qu'un dividende de 5,7 M EUR a été distribué sur la période. Il semble en résulter que (i) une partie significative du portefeuille actions a été cédée pour financer ce dividende, (ii) la valeur des actions restantes a augmenté d'environ 1 M EUR et (iii) la valeur du capital dit « sans risque » a baissé d'environ 1,3 M EUR. Pouvez-vous confirmer ces éléments et préciser :
a) si la stratégie consiste effectivement à vendre progressivement les actions pour financer les dividendes, et, dans ce cas, pourquoi étaler ces ventes dans le temps ;
b) quelle est la stratégie d'investissement détaillée sur les actions, dans un contexte où de nombreux marchés actions ont atteint des niveaux de valorisation élevés ;
c) quelle est la stratégie appliquée au capital dit « sans risque », les raisons de la baisse de valeur observée, et, dans un environnement de remontée attendue des taux, quelle politique vous comptez mettre en œuvre pour le portefeuille d'instruments de taux / fixed income ? ».

Réponse : Nous vous laissons la responsabilité des chiffres que vous évoquez et des conclusions que vous estimez pouvoir en tirer.

Sur le a), les cessions réalisées font partie de la gestion active du portefeuille, visant à équilibrer les besoins de trésorerie et les opportunités de marché. L'étalement des ventes permet de s'adapter aux conditions de marché et d'optimiser les résultats pour les actionnaires.

Sur le b), le portefeuille actions est géré de manière à maintenir une diversification sectorielle et géographique, tout en tenant compte des valorisations de marché. Les décisions sont prises en fonction des perspectives économiques et des objectifs de rendement à long terme.

Sur le c), la gestion des instruments de trésorerie vise à préserver le capital tout en générant un rendement adapté au contexte de taux. Les ajustements sont effectués en fonction de l'évolution des marchés et des besoins de liquidité de la société.

Pour plus de détails, je vous invite à consulter les rapports financiers publiés.

Question 6 : « En l'absence d'activité opérationnelle, comment le Conseil définit-il la raison d'être et l'ambition stratégique de HF Company à l'horizon 3 à 5 ans ? ».

Réponse : La société maintient une structure cotée pour offrir transparence et liquidité, tout en explorant les opportunités de création de valeur conformément à sa stratégie et à ses statuts. Dans cette attente, HF Company a pour objectif de gérer activement son patrimoine afin de préserver et faire fructifier les actifs des actionnaires.

Question 7 : « Souhaitez-vous que HF Company demeure une « coquille cotée » / véhicule d'investissement ou existe-t-il un plan clair visant soit (i) à redéployer le capital dans une

nouvelle activité opérationnelle, soit (ii) à restituer le capital aux actionnaires et à mettre un terme à la structure cotée ? ».

Réponse : Le Conseil examine toutes les options stratégiques possibles, qu'il s'agisse de maintenir la structure actuelle, de redéployer le capital dans de nouvelles activités, ou de restituer ce capital aux actionnaires.

Question 8 : *« Quel est, selon vous, le profil cible de HF Company en termes de taille, de focale sectorielle et de retour sur fonds propres, et comment comptez-vous réduire l'écart apparent entre la capitalisation boursière et la valeur nette des actifs (ANR) de la société ? ».*

Réponse : Le profil cible de HF Company est défini en fonction des opportunités disponibles et des objectifs de rentabilité. La société vise à maintenir une diversification des actifs tout en optimisant le rendement ajusté au risque. L'écart entre la valeur nette des actifs et la capitalisation boursière peut s'expliquer par des facteurs de marché, tels que la liquidité ou les attentes des investisseurs.

Question 9 : *« À la suite des cessions, le Conseil d'Administration a été réduit à trois membres. Quelle est la justification de cette taille réduite et comment garantit-elle une diversité suffisante de compétences et d'indépendance pour superviser ce qui est désormais essentiellement une société d'investissement ? ».*

Réponse : C'est inexact, le Conseil est composé de 5 administrateurs et non 3. Votre question, qui repose sur un postulat erroné, est donc dépourvue d'objet.

Question 10 : *« Combien de membres du Conseil sont aujourd'hui indépendants au sens du code de gouvernance auquel vous vous référez, et envisagez-vous de nommer des administrateurs indépendants supplémentaires, représentant notamment les actionnaires minoritaires ? ».*

Réponse : Nous ne savons pas à quel code vous faites référence mais les administrateurs indépendants sont identifiés selon les critères usuels (mais non normatifs), qui sont repris dans le règlement intérieur du conseil, et leur situation ainsi que leur nombre sont régulièrement évalués pour garantir une représentation équilibrée des intérêts des actionnaires.

Question 11 : *« Comment sont définis les rôles, responsabilités et temps consacrés par les administrateurs dans un contexte où HF Company n'exerce plus d'activité industrielle, et comment leur rémunération est-elle alignée sur la création de valeur pour les actionnaires ? ».*

Réponse : Les rôles des administrateurs sont les rôles qui sont dévolus usuellement aux administrateurs. Il n'existe pas de rémunération mais des jetons de présence, clairement définis, fixés, entre autres, en corrélation avec les standards du secteur, et dûment approuvés. Les détails sont disponibles dans le rapport sur la gouvernance.

Question 12 : *« Le niveau de communication avec les actionnaires apparaît très limité. Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour améliorer la transparence (actualisation régulière de la composition et de la performance du portefeuille, décisions d'allocation du capital, options stratégiques étudiées, etc.) ? ».*

Réponse : C'est votre ressenti que nous ne commenterons pas.

Question 13 : « Une part significative du capital et de l'influence semble détenue par Messieurs Tabone et Bouget. Si l'objectif principal est de gérer leur patrimoine via ce portefeuille financier, pourquoi conserver HF Company sous forme de structure cotée plutôt que recourir à des solutions classiques de banque privée ou de gestion de fortune dédiée ? ».

Réponse : Ce n'est pas vraiment une question mais la volonté de plaquer un prisme personnel et tendancieux qui frôle le dénigrement.

Mais comme le Conseil essaye au maximum de répondre aux actionnaires, il rappelle que la cote offre des avantages notamment en termes de liquidité pour les actionnaires, de transparence via les obligations de reporting, et de flexibilité pour réaliser des opérations financières.

Question 14 : « Avez-vous étudié la possibilité de retirer HF Company de la cote à une juste valeur qui compenserait pleinement l'ensemble des actionnaires pour leur quote-part des actifs nets et une éventuelle prime de contrôle, permettant ainsi à Messieurs Tabone et Bouget de gérer ces actifs hors marché ? ».

Réponse : Vous voulez à nouveau plaquer votre opinion personnelle et *ad hominem* dans ce qui n'apparaît au final ne plus être une question. Manière de procéder qui est dérangeant et contestée. HF Company gère des actifs dans l'intérêt des actionnaires qui en perçoivent régulièrement et quasi systématiquement le dividende.

En tout état de cause, un retrait de la cote présente des avantages, comme la réduction des coûts, mais aussi des inconvénients, notamment la perte de liquidité pour les actionnaires minoritaires et la complexité juridique liée au rachat des actions.

Question 15 : « À l'inverse, avez-vous envisagé de transformer HF Company en une véritable plateforme d'investissement professionnelle (avec une stratégie d'investissement claire, des objectifs de rendement, une politique d'endettement et une structure de rémunération/frais explicites), soutenue par une structure de capital appropriée afin d'optimiser les rendements et de créer une valeur tangible pour tous les actionnaires ? ».

Réponse : Cette possibilité est également étudiée sur le principe. Elle soulève des questions sur la stratégie d'investissement, la structure de frais et les obligations réglementaires. Si cette option était retenue, elle serait présentée aux actionnaires.

Question 16 : « Dans chacun de ces scénarios (retrait de la cote ou plateforme d'investissement structurée), quel processus mettriez-vous en œuvre pour garantir un traitement équitable des actionnaires minoritaires et pour qu'un éventuel prix de transaction soit validé de manière indépendante et objective ? ».

Réponse : Si une de ces hypothèses venaient à se réaliser, leurs conditions de mises en œuvre seraient étudiées plus concrètement et l'opération réalisée suivant le cadre légal et réglementaire en vigueur.

Question 17 : « Vous engagez-vous à fournir aux actionnaires, dans un délai défini après l'Assemblée Générale, une feuille de route écrite claire concernant l'allocation du capital et

les options stratégiques (y compris un éventuel retour de capital, une opération de M&A ou une restructuration de la société) ? ».

Réponse : Les orientations stratégiques de HF Company, y compris les échéances et priorités, sont exposées dans nos communiqués financiers, nos documents annuels (rapport de gestion, document de référence, présentations aux investisseurs) à la disposition de tous les actionnaires. Ces éléments ont été validés par le Conseil d'administration. Comme vous le savez, nous communiquons de manière régulière et transparente sur ces sujets, conformément à nos obligations légales et aux pratiques de gouvernance. Je vous invite à vous y référer pour une vision précise et actualisée de notre calendrier stratégique.

Question 18 : *« Vous engagez-vous également à un niveau minimal de communication récurrente (par exemple, actualisation semestrielle de la composition du portefeuille, de sa performance par rapport à un indice de référence, et des décisions d'allocation du capital) afin que les actionnaires ne soient plus « aveugles » quant à la manière dont leur capital est géré ? ».*

Réponse : Le terme communication minimale récurrente est subjectif et péjoratif dans ce contexte (surtout accolée avec l'adjectif infondé « aveugles »). Nous respectons parfaitement toutes nos obligations de communications et la majorité des éléments sont disponibles sur notre site. Le reste relève du secret des affaires et/ou de la nécessaire confidentialité, ce que vous semblez (sciemment ?) vouloir oublier dans toutes vos questions.

Question 19 : *« Pourquoi ces deux reports successifs d'AG? Pour les actionnaires venant de loin ils sont très pénalisants. ».*

Réponse : Il n'y a eu qu'un report, du 12 au 30 juin 2026. Le Conseil l'a décidé au regard de circonstances particulières d'ordre organisationnel, voire de contraintes logistiques, afin de permettre l'exercice par les actionnaires de leurs droits dans les meilleures conditions possibles.

Question 20 : *« HF company possède-t-elle des actions Prologue et si oui combien ».*

Réponse : Oui, HF Company possède 1 933 777 actions.

Question 21 : *« combien pourriez-vous distribuer au maximum en remboursement de primes d'émissions, donc de manière défiscalisée? ».*

Réponse : C'est indiqué dans les comptes ainsi que dans la troisième résolution publiée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation : 12 292 644 €.

Question 22 : *« Le prochain coupon relèvera-t-il de ce cas de figure (« amortissement partiel ») ? ».*

Réponse : Non (cf. la troisième résolution publiée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation)

Question 23 : *« A combien se montent les déficits fiscaux reportables fin 2025? ».*

Réponse : Les déficits s'élèvent à 4 008 274 €.

Question 24 : « Avez-vous récemment procédé à un tirage des titres au porteur? ».

Réponse : Non.

Question 25 : « *la cession de la coquille cotée est-elle toujours envisagée?* ».

Réponse : Comme indiqué, toutes les options ont été envisagées et demeurent des potentialités.

Question 26 : « *Les résultats 2026 de Lea Networks fin juin laissent-ils espérer le versement d'un earn out en 2027?* ».

Réponse : Nous ne sommes que fin juin 2026, il n'est donc pas possible de savoir à mi année si LEA atteindra l'objectif pour 2026 et si HF Company pourra bénéficier d'un earn out en 2027.

Question 27 : « *Le prix de cession de Lanpark n'apparaît-il pas rétrospectivement sous-évalué? La cession (puisque'il n'y aura pas de complément de prix) a été réalisée sur une VE de 1.95ME alors que les bénéfices 2024 et 2025 se montent à aux seuls à 775ME* ».

Réponse : Nous sommes également déçus de l'absence de complément de prix mais nous ne partageons pas votre sentiment. Surtout dans le contexte géopolitique (conflit russo-ukrainien) et de crise énergétique qui n'étaient pas sans incidence s'agissant d'une société exposée aux comptes d'opérateurs d'énergie.

Question 28 : « *Avec 431 KE de RN 2025, Lanpark était très proche du seuil de 470KE de RN déclenchant l'earn out. Comment s'explique la hausse brutale des salaires et cotisations qui progressent de 115KE soit presque 15% et qui prive les minoritaires d'HF d'earn out?* ».

Réponse : Il est étonnant de résumer cela au seul prisme des minoritaires car c'est HF Company, et donc tous les actionnaires, qui a été privée du complément de prix. Pour le reste, la hausse des salaires et des cotisations n'est plus du ressort de HF Company.

Question 29 : « *Quelles sont les deux véhicules de fonction mentionnés dans le rapport? Sont-ils loués ou possédés?*».

Réponse : Un véhicule est dans l'actif immobilisé et l'autre en location.

Question 30 : « *Cette dépense se justifie-t-elle pour une coquille vide* ».

Réponse : Nous vous laissons l'entière responsabilité de l'appellation « *coquille vide* ». Ceci étant dit, la société HF COMPANY a généré lors de l'exercice 2025 un résultat bénéficiaire de ...1 575 985 €.

Question 31 : « *Comment a été réparti l'intéressement (37KE) entre les trois salariés du groupe* ».

Réponse : Le Directeur Général et un salarié bénéficie de ce contrat d'intéressement en 2025. Ce contrat d'intéressement avait été renouvelé en 2023 pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Question 32 : « *Le portefeuille boursier était valorisé 4,394ME fin 2025. Quelle est aujourd'hui sa vraie valeur? ».*

Réponse : Sa valeur est de 5 867 411,41 € au 29 juin 2026.

Question 33 : « *en quoi consiste la provision de 848KE pour risques et charges dans les comptes sociaux du groupe? ».*

Réponse : Il y a une erreur dans votre question. La provision est de 848 € (cf. page 13 du rapport financier) et non pas de 848 KE, soit 848 000 €.

Question 34 : « *combien de frais de structure ont été budgétés en 2026? ».*

Réponse : De manière conservatoire, le même montant qu'en 2025.